

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Viviane Ouellette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2d5a2befbc720ceed278911>

Date d'obtention : 2021-04-20 19:44:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto s'applique d'abord lorsqu'un ou une jeune va voir un intervenant de confiance (formé par le programme sexto) pour lui parler d'un "cas" de sextage. À ce moment s'enclenche le processus. Tout d'abord remplir la grille d'évaluation de l'incident avec la personne concernée ce qui permet de nous informer sur l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de l'incident. Par la suite nous questionnons le jeune à savoir si d'autres personnes sont impliquées ou au courant de la situation; si oui nous les rencontrons seul à seul et remplissons une grille d'évaluation de l'incident pour chacun d'eux. Si, à la lumière de ces rencontres il s'agit d'un acte impulsif, nous rencontrons la personne en cause, lui expliquons ce qui va se passer, confisquons son ou ses appareils électroniques et contactons immédiatement le service de police pour la prise en charge de la suite. Si cela s'avère ne pas être le cas, nous rencontrons le jeune et remplissons la grille d'évaluation de l'incident. Pour toutes les personnes impliquer l'appareil électronique, s'il contient du matériel pornographique juvénile, doit être saisi. Lorsque le tout est terminé nous contactons le service de police qui prends la suite en charge. Il est aussi important de nommer que tout au long de ce processus, l'intervenant explique beaucoup et rassure énormément les jeunes impliqués.

Ces étapes sont aussi faites dans le but de restreindre le plus possible la diffusion de tout matériel pornographique juvénile, ce qui a un impact sur la vie des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situations m'ont démontrées que la méthode sexto doit être appliquée seulement lorsqu'un jeune nous informe d'une situation de sextage. La pornographie juvénile n'est pas de la rigolade et peut laisser des "cicatrices" chez les adolescents, autant physiques, que psychologiques ou sociales. Il est alors très important d'agir vite et de concert avec les autres collaborateurs tout en ne se nuisant pas; la trousse sexto est alors un incontournable pour respecter tous ces critères.

Nous n'avons pas à mener une enquête pour le service de police, même s'il nous le demande, c'est à eux de faire leur démarches.

La trousse sexto est mise de l'avant pour aider les adolescents à traverser une situation de sextage en minimisant le plus possibles les impacts négatifs (niveau scolaire) pour eux, et non pour que les parents viennent nous demander de régler une situation qui se vit à la maison.

L'intervention par le biais de la trousse sexto est très rapide et minimise le plus possible les conséquences sur la vie des jeunes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Une étape que, si j'ai à la vivre, me semblerait plus difficile; est le fait de devoir rencontrer un adolescent qui a, selon ma démarche et les informations recueillies par le biais du questionnaire, accompli un acte malveillant. De devoir rencontrer ce jeune, lui saisir son ou ses appareils électroniques et lui expliquer ce qui se passera sera plus difficile pour moi.

Mais je vous dirais que le fait d'entendre une victime me répondre au questionnaire tout en pleurant à chaudes larmes car elle me dit que sa vie est foutue sera aussi un gros "morceaux" mais je crois que, étant donné ma formation professionnelle, je me sens plus à l'aise de gérer cela que de devoir gérer un acte malveillant.